

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



SOMMAIRE

p. 1	Édito du Maire	p. 4-8	Du côté des habitants
p. 2-3	Côté cour, côté jardin		

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Cette année 2020 qui s'achève restera marquée par une crise sanitaire majeure qui a entraîné des bouleversements importants dans notre vie quotidienne, notamment pendant les périodes de confinement, ainsi qu'une crise économique actuelle qui va perdurer.

Le confinement, s'il permet incontestablement de réduire la transmission du virus, détruit les liens sociaux dont nous avons un besoin essentiel. Les réseaux sociaux et les nouvelles applications informatiques très innovantes ne remplaceront jamais les fêtes de famille, les apéros entre ami.e.s et tous les événements festifs, culturels ou sportifs. J'espère que nos associations seront très vite autorisées à reprendre leurs activités, indispensables à l'animation du village.

Les actes de terrorisme se sont poursuivis sur notre sol avec un niveau de violence et de cruauté insoutenable le 16 octobre, lors de l'assassinat de Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine, et le 29 octobre, lors de l'attentat de la basilique Notre-Dame de Nice.

Vivement que cette année 2020 se termine et avec elle son lot de catastrophes.

À Saint-Martin, le programme d'investissement n'a pu se dérouler comme prévu mais les entreprises ont pu travailler ce dernier trimestre et les travaux d'enfouissement des réseaux à la rue des Pyrénées devraient être achevés en début d'année.

Nous allons poursuivre en 2021 l'important chantier d'entretien et de rénovation de la voirie communale.

Comment ne pas avoir une pensée pour tous les acteurs du secteur économique dont l'activité souffre énormément depuis le mois de mars? Nous souhaitons une reprise rapide pour eux et du travail pour tout le monde.

Je fais le vœu de vous savoir toutes et tous en très bonne santé et je vous souhaite une très belle année 2021.

Prenez bien soin de vous.

Jean-Claude Lassarrette

Côté cour, côté jardin



2



Rappel de quelques principes pour préserver de bonnes relations de voisinage au sein du village

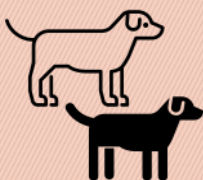
DIVAGATION DES CHIENS ET ABOIEMENTS



Il est interdit de laisser les chiens divaguer, de jour comme de nuit. Tout chien en liberté doit être sous la surveillance de son maître, situé à moins de 100 m, pour pouvoir être rappelé et éviter tout incident.



L'aboiement intempestif des chiens entre 21h30 et 7h rentre dans le cadre législatif du tapage nocturne. Les plaintes se multiplient auprès de la mairie. Dans l'intérêt de tous, enfermez vos chiens, surtout pendant les périodes de chiennes en chaleur ou procédez à leur stérilisation (mâles comme femelles) pour que tout le monde puisse dormir tranquille.



La présence de chiens errants sur la voie publique entraîne une appréhension ou une peur pour les promeneurs, des risques pour les cyclistes et la circulation routière. En outre, de nuit, certains chiens vident les poubelles sorties devant les maisons, ce qui excite aussi les chiens qui y sont enfermés et redouble le vacarme.

Les propriétaires de ces chiens errants sont responsables en cas d'accident.

ENTRETIEN DES HAIES ET DES ARBRES EN BORDURE DES ROUTES

L'entretien routier est géré d'une part par la Mairie pour les voies communales et les routes départementales en agglomération et d'autre part par le Conseil départemental pour les Routes Départementales hors agglomération. Dans ce but, en particulier, un fauchage est réalisé pour les accotements, fossés et talus deux fois par an (début été et mi-automne), jusqu'en limite du domaine public/privé (pied ou crête de talus).

Par contre, **il incombe aux riverains de ces voies de tailler les haies arbustives ou d'élaguer les branches des arbres qui empièteraient sur le domaine public.** Cette végétation "débordante" peut poser les problèmes suivants: absence de visibilité sur la signalisation verticale; déport des véhicules dans les virages avec risque de collision; dégâts sur les poids lourds et engins agricoles causés par les branches.

Le rappel de ces règles a pour but d'assurer la sécurité de tous les déplacements dans le village (voitures, 2 roues, piétons, poids lourds, engins agricoles...), afin d'éviter tout accident.



Du côté des habitants...

4

Élections en 2021: listes électorales

Les élections régionales et départementales sont prévues en 2021.

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les **listes électorales**. L'inscription est automatique seulement pour les jeunes de 18 ans s'étant fait recenser à l'âge de 16 ans ou la personne devenue française après 2018.

Tout habitant qui désire s'inscrire sur sa commune de résidence peut

- faire cette démarche **en ligne** (service-public.fr).

Rubriques : « services en ligne et formulaires » > « demande d'inscription sur listes électorales »

- ou bien **en Mairie**.

Il faut alors, dans les deux cas (Internet/Mairie), se munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.

Il est également possible de vérifier sur ce site sa « situation électorale ».

Comprendre la taxe d'aménagement

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc.).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Île-de-France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{re} et à la 2^e date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement: www.taxe-amenagement.fr

Du côté des habitants...

5

Un nouveau service

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire



Comment payer ?

1 Vérifiez que votre avis, comporte :
- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Illustration : G. L. / Illustration : G. L. / Illustration : G. L. / Illustration : G. L.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Enseigne du point de vente

Adresse

CodePostal

Localité

LA CIVETTE ARGELES	3 RUE MARECHAL FOCH	65400	ARGELES GAZOST
TABAC PRESSE	9 BIS AVE ANTOINE BEGUERE	65100	LOURDES
LA CIG'HALLE	6 RUE LAFFITTE	65100	LOURDES
TABAC FAVILLI	2 RUE PRINCIPALE	65240	ARREAU
LES TROPIQUES	83 AVE HENRI BARBUSSE	65430	SOUES
LE VIZIR	4 PL. LAFAYETTE	65200	BAGNERES DE BIGORRE
TABAC PRESSE LOTO	14 PL. DE LA REPUBLIQUE	65300	LANNEMEZAN
TABAC PRESSE DOSSAT	RUE DU CORPS FRANC POMMIES	65230	CASTELNAU MAGNOAC
TABAC PRESSE DE L ASTARAC	33 PL. DE LA MAIRIE	65220	TRIE SUR BAISE
LE MARYLAND TARBES	42 AV. ALSACE LORRAINE	65000	TARBES
AU WEEK END	3 AV. ALSACE LORRAINE	65000	TARBES
LE BERGERAC	25 BLD CLAUDE DEBUSSY	65000	TARBES
MAISON DE LA PRESSE	17 RUE NATIONALE	65370	LOURES BAROUSSE
TABAC PALACIN	3 AV. DES VALLEES	65150	ST LAURENT DE NESTE
TABAC PRESSE BIBES P.	13A RTE DE LOURDES	65290	JUILLAN
LE CYRANO	6 RUE CAP D'ANGELLE	65100	LOURDES
TABAC PEYROU	41B RUE DU GENERAL DE GAULLE	65200	BAGNERES DE BIGORRE
LE GAZETIER	27 PL. DU FOIRAIL	65000	TARBES
LE CENTRAL	22 PL. LAFAYETTE	65200	BAGNERES DE BIGORRE
CAFE DE L'EUROPE	6 AV. SAINT SAUVEUR	65120	LUZ ST SAUVEUR
TABAC PRESSE	34 GRANDE RUE	65240	ARREAU

Du côté des habitants...

Un nouveau service



6



Une nouvelle prestation est proposée par le réseau de transport en commun TLP Mobilités de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Il s'agit d'un service de transport sur réservation et Saint-Martin en bénéficie.

Un service simple d'utilisation !

Le principe du transport sur réservation est simple. Un appel téléphonique et TLP Mobilités se rend dans votre commune.

3 allers/retours par semaine pour rejoindre Tarbes

Dans votre commune, 3 allers/retours par semaine sont proposés pour rejoindre le centre-ville de Tarbes.

Les jours de fonctionnement sont le mardi matin, le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

Pour un déplacement le matin, l'arrivée dans le centre-ville est garantie à 9h00 et le retour est fixé à 11h30.

Pour un déplacement l'après-midi, l'arrivée est garantie à 14h00 et le retour est fixé à 17h00.

Qu'il s'agisse d'un transport le matin ou l'après-midi, l'heure du rendez-vous est précisée, la veille du transport, par l'envoi d'un courrier électronique ou d'un SMS.



Où est mon arrêt dans ma commune et où puis-je aller ?

Dans votre commune, votre arrêt est situé sur la route départementale, au niveau de l'abribus existant.

Vous pouvez vous rendre dans le centre-ville de Tarbes aux arrêts suivants : Gare SNCF, Verdun, Marcadieu ou Hôpital.

Votre trajet retour se fait aux mêmes arrêts.

Comment réserver et dans quels délais ?

Pour réserver, appelez l'agence commerciale de TLP Mobilités au **05 62 93 13 93**.

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, toute l'année.

Vous pouvez réserver votre transport de 7 jours jusqu'à la veille (17h00) du transport souhaité.



Combien ça coûte ?

Le coût est identique au réseau de transport TLP Mobilités : 1,00 € chaque voyage, soit 2,00 € pour un aller/retour.

Les cartes de 10 voyages sont acceptées sur le service et permettent de bénéficier de 10 % de réduction par rapport au ticket 1 voyage, soit 9,00 € la carte de 10 voyages. Cette carte est disponible auprès du conducteur.



Du côté des habitants

7



Une cérémonie du 11 novembre inédite en période de COVID.

Pas de public, seul le conseil municipal était présent pour la lecture de la lettre de la Ministre des armées et l'appel aux morts

Le conseil municipal a renouvelé la subvention annuelle accordée depuis plusieurs années au « Le laurier rose », une association (loi 1901) qui offre depuis 1978 une Maison d'Accueil et d'Hébergement pour Familles d'Hospitalisés dans l'enceinte de l'hôpital Purpan, derrière l'hôpital Paule de Viguière.

L'établissement est destiné : – Aux parents et proches des malades hospitalisés dans l'Hôpital Purpan ou dans un autre établissement de santé de la ville de Toulouse, éloigné de leur domicile. – Aux malades en pré ou post-hospitalisation, en bilan, en attente ou en soins ambulatoires, munis d'un certificat médical attestant que leur état ne nécessite aucun soin ni surveillance médicale. Une trentaine de chambres. Etablissement fonctionnant dans le cadre d'une convention avec : Sécurité Sociale (CARSAT), RSI, certaines MSA. Les affiliés à ces caisses bénéficient de tarifs dégressifs suivant leurs ressources.

Contacts: 05.61.49.45.46 / 05.61.77.21.85, le.laurier.rose@orange.fr



Du côté des habitants



8



VŒUX 2021

Jean-Claude Lassarrette et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

En raison du contexte sanitaire nous sommes désolés de ne pouvoir vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Nous espérons tous un retour rapide à la normale.

Un Défibrillateur Automatisé Externe est installé façade sud de la Mairie.

Si vous êtes témoin d'un malaise ou d'un arrêt cardiaque trois gestes peuvent sauver la victime

- APPELER LE 15
- MASSER
- DÉFIBRILLER

IMPORTANT

Renouvellement du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Vote par internet du 1^{er} au 15 mars 2021.

Les retraités de la CNRACL de la commune sont informés que la liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL de Saint-Martin est affichée sur le panneau d'information situé devant la mairie. L'instruction relative au déroulement du scrutin est consultable au même endroit et sur Internet (<https://www.cnrACL.retraites.fr/nous-connaître/elections-cnrACL-2021>)

ÉTAT CIVIL

Nous avons eu cette année le plaisir de compter trois naissances et deux mariages mais malheureusement aussi la tristesse de déplorer deux décès.

ÉCOLE de SAINT-MARTIN – FÊTE DE NOËL

En cette difficile période de pandémie, le spectacle de chants présenté en fin d'année à la salle communale pour le club du 3^e âge « JOIE DE VIVRE » n'a pas eu lieu.

Les élèves ont réalisé, avec l'aide de leurs enseignantes, une petite vidéo pour les personnes seules. Si vous communiquez votre adresse électronique à la Mairie, c'est avec grand plaisir que nous vous transmettrons cette vidéo. Merci à tous pour ce beau geste de solidarité !

Disponible en
mairie



Ne pas jeter ce document
sur la voie publique

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73